

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

—————  
Gendarmerie de l'armement  
—————

**Décision n° 435 du 8 mars 2021 portant promotion d'un sous-officier de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie de l'armement**

NOR : INTJ2105571S

**Le commandant de la gendarmerie de l'armement,**

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 2529 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032385S),

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> avril 2021 :

**France**

Hervé

NIGEND : 136 746

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 mars 2021.

*Le général,*  
*commandant la gendarmerie de l'armement,*  
M. Hamel